

# Lettre aux actionnaires

p. 2 ▶ Pourquoi cette augmentation de capital ?

p. 3-4 ▶ Vos questions / nos réponses

## NUMÉRO SPÉCIAL AUGMENTATION DE CAPITAL

Chers actionnaires,

Vilmorin se donne les moyens d'acquérir une nouvelle dimension en lançant une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 200 millions d'euros.

Cette opération a pour objectif de renforcer les fonds propres de Vilmorin afin d'accélérer son développement tant sur les marchés potagères que grandes cultures en contribuant à financer sa croissance organique (nouvelles variétés de semences et nouvelles technologies), ainsi que sa stratégie d'acquisitions ciblées à l'international.

Les fonds levés seront affectés aux trois axes stratégiques prioritaires que sont :

- ▶ la croissance de l'activité potagères, notamment en Asie (Inde, Japon, Chine, etc.) grâce à l'optimisation de l'organisation opérationnelle actuelle et à des opérations de croissance externe sélectives,
- ▶ la mise au point de semences de maïs innovantes prioritairement pour le marché du maïs grain et du maïs transgénique, ainsi que
- ▶ l'internationalisation des positions concurrentielles en blé conduisant, par des partenariats ou des opérations de croissance externe, à enrichir les ressources génétiques, développer des innovations technologiques propriétaires et déployer de nouveaux réseaux de commercialisation.

La répartition des fonds aura pour objectif d'assurer une croissance équilibrée entre les deux activités principales de Vilmorin que sont les potagères et les grandes cultures.



Confirmant sa volonté d'accompagner le développement de Vilmorin dans une vision à long terme, Groupe Limagrain Holding (GLH), holding détenue par Limagrain et actionnaire de référence, a d'ores et déjà fait part de son soutien à cette opération en s'engageant à souscrire à hauteur de 150 millions d'euros.

Nous invitons l'ensemble de nos actionnaires à participer à cette augmentation de capital, bénéficiant de conditions préférentielles de souscription. Vous trouverez dans cette lettre les modalités pratiques de cette opération.

Souhaitant pouvoir compter sur votre soutien à l'occasion de ce nouveau temps fort du développement de Vilmorin, nous tenons d'ores et déjà à vous remercier de votre fidélité et de votre engagement à nos côtés.

Votre Conseil d'Administration

### Vilmorin en bref

- ▶ **4<sup>e</sup> semencier mondial**, Vilmorin crée des plantes potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée contribuant à mieux satisfaire les besoins alimentaires mondiaux.
- ▶ **Chiffre d'affaires 2008-2009** : 1 milliard d'euros dont plus de 40 % réalisés à l'international (hors Europe).
- ▶ **Des efforts de recherche soutenus** avec un budget de 120 M€ par an, soit près de 15 % du chiffre d'affaires professionnel.
- ▶ **Effectif** : 5 200 collaborateurs.

# POURQUOI CETTE AUGMENTATION DE CAPITAL ?

Cette augmentation de capital a pour vocation de financer le développement de Vilmorin sur des marchés potagères et grandes cultures à forte valeur ajoutée. Disposant de solides relais de croissance à long terme (évolution de la population mondiale et des modes de consommation, innovations technologiques et internationalisation croissante du marché), Vilmorin, 4<sup>e</sup> semencier mondial, a ainsi établi trois priorités stratégiques pour accélérer sa croissance.



## Positions concurrentielles

### POTAGÈRES

N°2 mondial :

tomate, melon, carotte, oignon, poivron doux...

### MAÏS

N°3 européen - N°4 américain

### BLÉ

N°1 européen

## ► Potagères : accélérer la croissance, notamment en Asie

Vilmorin a l'intention d'accélérer le développement de son activité potagères en combinant de manière équilibrée croissances organique et externe. Il s'agira de bénéficier du plein impact de la mise en place depuis 3 ans de l'organisation sous forme de pôles opérationnels, d'optimiser les outils industriels et de recherche et d'intensifier les plateformes de biotechnologies, en particulier

pour le marquage moléculaire. Parallèlement, Vilmorin mettra en œuvre une stratégie de développement ciblée en Asie (optimisation de l'organisation actuelle, calibrage des investissements et acquisitions) bâtie selon l'importance stratégique et le degré de maturité des marchés.

## ► Maïs : gagner des parts de marché par l'innovation

Par cette opération, Vilmorin se donne par ailleurs les moyens de gagner des parts de marché, en particulier avec le lancement de nouvelles variétés sur le marché porteur du maïs grain. Grâce aux ressources génétiques dont elle dispose et à ses différents partenariats, Vilmorin ambitionne également de mettre

au point à moyen terme des variétés de maïs transgéniques propriétaires : variétés dotées de traits de résistance aux insectes pour le marché européen, d'amélioration du rendement, de tolérance à la sécheresse ou encore de résistance aux mycotoxines (champignons).

## ► Blé : internationaliser le leadership européen

Leader européen en semences de blé, Vilmorin souhaite internationaliser cette position concurrentielle en poursuivant l'enrichissement des ressources génétiques et le développement d'innovations technologiques propriétaires.

Des variétés optimisant l'utilisation de l'azote (principal engrais utilisé dans la culture du blé) ou améliorant le rendement permettront de mieux répondre à la demande des agriculteurs.



## Chiffres clés marché : de forts potentiels de développement

- **Potagères** : La Chine représente à elle seule 70 % de la croissance des superficies de potagères dans le monde.
- **Maïs** : Le taux de croissance en valeur du marché des semences de maïs transgéniques sur les 5 dernières années est de 25 % par an.
- **Blé** : 1<sup>re</sup> culture au monde avec 226 millions d'hectares en 2009, caractérisée par un faible taux d'utilisation de semences commerciales par les agriculteurs.

## VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

### ► Comment puis-je souscrire à cette augmentation de capital ?

#### **Vous êtes actionnaire de Vilmorin**

Cette augmentation de capital vous est proposée de façon prioritaire. À chaque action existante que vous détenez est attaché un Droit Préférentiel de Souscription (DPS). Vous pouvez souscrire à titre irréductible et en outre à titre réductible.

#### ► Vous souscrivez à titre irréductible :

Dans ce cas précis, vous souscrivez à l'augmentation de capital en exerçant tout ou partie de vos DPS.

7 DPS vous permettent ainsi de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 52,30 euros chacune.

#### ► Vous souscrivez à titre réductible :

Vous pouvez demander à souscrire en outre des actions au-delà du nombre d'actions auquel vous donnent droit vos DPS sans avoir à en racheter. Vous n'êtes néanmoins pas certain d'obtenir les actions supplémentaires demandées qui seront allouées en fonction des demandes non servies à titre irréductible. Vous serez informé du nombre d'actions qui vous seront effectivement attribuées à titre réductible par votre intermédiaire financier à compter de la publication du résultat des souscriptions et de l'avis d'admission des actions nouvelles publié par NYSE Euronext, le 13 avril 2010.

**Dans tous les cas, vous devez communiquer vos instructions à votre intermédiaire financier habituel au plus tard le 30 mars 2010, date de clôture de la période de souscription.**

- Si vos actions sont inscrites au nominatif pur : vous devez renvoyer à BNP Paribas Securities Services (voir références p.4) le coupon réponse qui vous aura été adressé.
- Si vos actions sont inscrites en compte nominatif administré ou sont au porteur : vous devez vous adresser à la banque ou à l'intermédiaire financier qui gère votre compte-titres ou indiquer votre décision en lui renvoyant le coupon réponse qui vous aura été adressé.

#### **Vous n'êtes pas actionnaire de Vilmorin**

Si vous n'êtes pas encore actionnaire de Vilmorin et que vous souhaitez participer à l'augmentation de capital, vous devez acheter des DPS en Bourse pour pouvoir souscrire des actions nouvelles.

Il vous suffira ensuite de donner instruction de les exercer à votre intermédiaire financier habituel, au plus tard le 30 mars 2010.

### ► Quand devrai-je payer les actions que je souscris ?

Vous devez régler le montant de votre souscription en même temps que vous déposez votre bulletin de souscription.

Le montant de votre règlement est égal à la totalité de votre souscription à titre irréductible et à titre réductible. Si le nombre d'actions que vous avez

demandé de souscrire à titre réductible n'a pas pu vous être attribué, le montant correspondant à votre souscription vous sera remboursé sans intérêt par votre intermédiaire financier à compter du 15 avril 2010, date de règlement/livraison des actions nouvelles.

## 7 DPS

permettent de souscrire

**2** actions nouvelles  
au prix de

**52,30 €**  
chacune

### **Comment souscrire si je détiens un nombre de DPS qui n'est pas un multiple de 7 ?**

Vous avez alors deux possibilités :

- Soit vous achetez en Bourse le nombre de DPS qui vous permettra d'obtenir un multiple de 7.
- Soit vous exercez vos DPS à hauteur du multiple de 7 DPS détenus et vous vendez le surplus de droits.

Les DPS sont négociables en Bourse jusqu'au 30 mars 2010, date de clôture de la souscription. Vous devez donc donner vos instructions à votre intermédiaire financier avant cette date.

# VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES (suite)

## ▶ Je suis actionnaire, que se passe-t-il si je décide de ne pas souscrire ?

Vous pouvez vendre vos DPS sur le marché boursier. Dans le cas contraire, vos DPS n'auront plus de valeur à la fin de la période de souscription et disparaîtront automatiquement de votre compte-titres à cette date sans compensation financière.

## ▶ Comment m'informer ?

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) est disponible sans frais auprès de Vilmorin, 4 quai de la Mégisserie - 75001 Paris, et sur les sites internet de Vilmorin à l'adresse [www.vilmorin.info](http://www.vilmorin.info) et de l'AMF à l'adresse [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Le prospectus, ayant reçu le visa n° 10-046 de l'AMF en date du 15 mars 2010, est constitué :

- ▶ du Document de Référence 2008-2009 de Vilmorin, déposé auprès de l'AMF le 6 novembre 2009 sous le numéro D.09-0742,
- ▶ de l'Actualisation du Document de Référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 24 février 2010 sous le numéro D.09-0742-A01,
- ▶ d'une note d'opération, ainsi que d'un résumé du prospectus.

## ▶ Calendrier de l'opération

**17 mars 2010** Ouverture de la période de souscription. Détachement et début des négociations des DPS.

**30 mars 2010** Clôture de la période de souscription. Fin de la cotation des DPS.

**13 avril 2010** Annonce du résultat des souscriptions et diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles.

**15 avril 2010** Règlement / livraison des actions nouvelles. Cotation des actions nouvelles.

## Avertissements

Vilmorin attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus.

Les valeurs mobilières décrites dans cette lettre ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Vilmorin n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique ; aucune personne résidente aux Etats-Unis (U.S. Persons, tel que ce terme est défini dans la Réglementation S du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié) ne peut, et seules les personnes situées en dehors des Etats-Unis d'Amérique peuvent, exercer des droits préférentiels de souscription ou autrement acquérir les actions mentionnées dans lettre.

Cette lettre ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, cette lettre est adressée et destinée uniquement aux personnes qui sont des "investisseurs qualifiés" au sens de l'article 2(1)(e) (i), (ii) ou (iii) de la Directive Prospectus de l'Union Européenne et qui sont également considérées comme (i) des "investment professionals" des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'"Ordonnance"), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les "Personnes Concernées"). Au Royaume-Uni, cette lettre est adressée uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur cette lettre. Tout investissement ou activité d'investissement auquel cette lettre fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Cette lettre ne peut pas être diffusée aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

## Contacts



### Direction Financière :

Daniel Jacquemond, Directeur Financier  
Claire Planche,  
Responsable Communication Financière  
B.P.1 - 63720 Chappes (France)  
Tél. : +33 (0)4 73 63 41 95  
Fax : +33 (0)4 73 63 41 80  
E-mail : [contact@vilmorin.info](mailto:contact@vilmorin.info)

### BNP Paribas Securities Services GCT

Tél. : 0826 109 119

En savoir plus sur l'opération :  
[www.vilmorin.info](http://www.vilmorin.info)